



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

APPEL À PROJETS  
**PROPEDA 2023**

## 1-OBJECTIF

De nombreux facteurs contribuent à la réussite étudiante et plusieurs dispositifs pour l'accompagner ont été mis en place au sein de l'Université (enseignements de mise à niveau, tutorat, semaine de révision, ...). Afin de consolider les dispositifs existants\* et d'en expérimenter d'autres, l'Université lance un appel à projets PROPEDA destinés à l'accompagnement des primo-entrants. Les projets auront notamment pour objectif de permettre aux étudiantes et étudiants de s'adapter aux exigences et méthodologies universitaires y compris disciplinaires, de renforcer leur motivation ou leurs techniques d'apprentissage, ...

\* hors tutorat, celui-ci disposant d'une enveloppe spécifique

## 2-DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Heures complémentaires aux enseignantes et enseignants et enseignantes-chercheuses et enseignants chercheurs titulaires
- Frais de fonctionnement directement liés à l'accompagnement du projet
- Missions
- Consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestations de service
- Formations pédagogiques des actrices et des acteurs
- Coûts de communication, de valorisation et de dissémination de l'innovation pédagogique
- Actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques

## 3-PUBLICS CONCERNÉS

- Les équipes pédagogiques des UFR, Écoles et Instituts de l'UM
- Les porteuses et porteurs de projets prévoyant des actions impliquant la pédagogie numérique ou des actions de transformation pédagogique doivent se rapprocher préalablement et respectivement de leur DSIN ou du SCSIP.

Les projets sont soumis exclusivement par les directrices ou directeurs d'UFR, école ou institut qui classent par ordre de priorité les projets émanant de leur composante. Les dossiers sont soumis au format PDF selon le modèle joint.

## 4- MODALITÉS DE SÉLECTION

Les ressources seront allouées en prenant en compte quatre facteurs principaux :

- La qualité de la proposition en terme d'expérimentation ou de consolidation de démarches ayant fait leurs preuves et les enjeux de réussite étudiante au niveau de la formation concernée
- La faisabilité de la mise en œuvre du projet
- Les capacités d'essaimage de la proposition dans d'autres formations, composantes, ...
- Les tailles respectives des UFR, école, instituts et établissement-composante

**Durée du projet :** le projet pourra débuter dès la notification en 2023 et devra être terminé à la fin de l'année civile 2024.

Les projets seront expertisés dans la mesure du possible par des personnalités extérieures.

Le **comité d'évaluation** sera présidé par la VPFVU et composé du VP délégué au numérique pour la formation, du directeur du SCSIP et des experts du SCSIP, des experts de la DSIN-SUN et des experts hors-site.

## 5-CALENDRIER

- Publication de l'appel à projets : **14 décembre 2022**
- Dépôt des dossiers : au plus tard le **9 mars 2023 avant 12 h**
- Résultats et allocation des fonds : **fin avril 2023**

## 6-MOYENS FINANCIERS

L'enveloppe allouée à l'appel à projets est de 150 000 €. Les projets retenus pourront être financés pendant les années civiles 2023 et 2024.

.....

**N.B. : 3 appels à projet (PEI, CNUMF, PROPEDA) sont lancés selon le même calendrier. Un projet ne peut faire l'objet que d'une soumission à l'un de ces appels.**

**A l'appui des appels à projet, des demandes de congés pour projet pédagogiques (CPP) peuvent être déposés par les enseignants et enseignants chercheurs.**

**Nous attirons votre attention sur la nécessité de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans le cadre des appels à projets PROPEDA.**

Retrouvez toutes les informations sur les appels à projets «formation» à l'adresse suivante :  
<https://www.umontpellier.fr/articles/appel-a-projets-formation-2023>